



## VILLE DE SAINTE-ADÈLE

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1248

#### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le règlement ci-après indiqué a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2017 :

**Règlement 1248 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2018.**

Le règlement 1248 entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le règlement est déposé au bureau du greffier et directeur des Services juridiques situé au 1381 boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : [www.ville.sainte-adele.qc.ca](http://www.ville.sainte-adele.qc.ca), sous l'onglet « Publications ».

**FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 27 décembre 2017.**

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA